



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/170  
3 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 114 c) de la liste préliminaire\*

SITUATIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS  
DES RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Lettre datée du 2 juin 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le Myanmar/la Birmanie, publiée le 30 mai 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 c) de la liste préliminaire.

Le Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

(Signé) N. H. BIEGMAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur  
le Myanmar publiée le 30 mai 1997

L'Union européenne est profondément préoccupée par la détérioration constante de la situation politique au Myanmar/en Birmanie, notamment par la répression croissante qui s'abat sur la population, et par l'arrestation et la détention de membres de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) à l'occasion de la commémoration, le 27 mai dernier, de l'anniversaire des élections de 1990. Ces actes constituent une nouvelle violation flagrante des libertés fondamentales et des droits de l'homme. L'Union européenne estime que tout parti politique légal a le droit légitime de tenir des réunions pacifiques et de discuter de questions d'intérêt commun.

L'Union européenne engage le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public (SLORC) à libérer immédiatement et sans condition les membres de la LND qui sont toujours détenus, ainsi que tous les autres prisonniers politiques.

À cet égard, l'Union européenne rappelle sa position commune ainsi que ses déclarations précédentes sur le Myanmar/la Birmanie et demande au SLORC d'engager un dialogue véritable et substantiel avec Aung San Suu Kyi et d'autres représentants de groupes favorables à la démocratie, ainsi qu'avec les minorités nationales, afin de rétablir la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de favoriser la réconciliation nationale.

-----